

Consultation publique
Quartier Bonaventure
Réaménagement de l'autoroute Bonaventure (phase 1)

Compte rendu de la rencontre préparatoire

Date : 3 novembre 2009

Heure : 15 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal

Étaient présents :

Représentants de la Société du Havre de Montréal :

M. Gaëtan Rainville, président-directeur général

M. Réjean Durocher, directeur, projet Bonaventure

Mme Nancy Dubé, chargée de projet

Mme Sophie Mayes, architecte et urbaniste

M. André Bouthillier, communications

Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal

Mme Hélène Laperrière, présidente de la commission

M. Jean-Claude Boisvert, commissaire

M. Viateur Chénard, commissaire

M. Michel Agnaïeff, secrétaire de la commission

Mme Catherine Vandermeulen, analyste

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, Mme Louise Roy, souhaite la bienvenue et invite les participants à se présenter. Elle indique que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience en précisant le déroulement de la consultation publique ainsi que le rôle et les attentes de chacun.

2. Le cadre de la consultation publique

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal rappelle le mandat de l'OCPM et le code de déontologie auquel les commissaires sont assujettis. Elle précise que la commission a pour devoir d'informer les citoyens, d'écouter l'ensemble des arguments, d'agir dans la transparence et d'observer une neutralité très stricte.

3. Le cheminement du projet

La présidente de la commission demande aux représentants du promoteur de décrire le cheminement du projet et d'indiquer si d'autres études seront déposées aux fins de la consultation.

M. Rainville signale que l'avant-projet de la phase 1 du réaménagement de l'autoroute qui fera l'objet de la consultation est fin prêt depuis juin dernier et que la Société du Havre de Montréal est maintenant à l'étape de la préparation des plans et devis du projet. M. Rainville précise cependant qu'il est encore possible d'apporter des améliorations à l'avant-projet.

M. Rainville ajoute que l'essentiel de la documentation pertinente à la consultation a été acheminé à l'Office et qu'il ne reste qu'une analyse économique à remettre, une fois sa révision complétée.

4. La consultation publique

La présidente de la commission explique le processus qui sera suivi et l'effort d'information qui le précédera.

Un dépliant annonçant la consultation sera distribué auprès de 3641 portes situées principalement dans une zone délimitée au nord par la rue Notre-Dame, à l'est par la rue McGill et à l'ouest à peu près par la rue de la Montagne. Au sud, cette zone de distribution s'étendra jusqu'à l'avenue Pierre-Dupuy. Une certaine distribution sera également effectuée, au nord de Notre-Dame, aux alentours du Terminus centre-ville (TCV).

Des annonces d'une demi-page paraîtront dans les mensuels et hebdomadaires : *La Métropole* le 10 novembre, *Échos du Vieux-Montréal* le 11 novembre, *Voix populaire* (hebdomadaire de Pointe-Saint-Charles) le 19 novembre. Une page complète de publicité paraîtra également dans les quotidiens *Métro* et *24 h*, le 20 novembre. Avec la collaboration de l'AMT, une quinzaine d'affiches seront apposées au Terminus centre-ville (TCV).

Un communiqué de presse sera publié le 19 novembre et un dossier de presse sera acheminé aux médias le 23 novembre.

La consultation publique commencera par une séance d'information générale le 24 novembre, à 19 h. Cette première séance sera suivie par deux séances d'information thématiques, les 26 novembre et le 1er décembre, toujours à 19 h. La séance d'information générale sera l'occasion de présenter le projet dans son ensemble, tout en insistant sur son contexte et son impact. De leur

côté, les deux séances thématiques porteront respectivement sur le nouveau quartier qui émergera du réaménagement de l'autoroute et sur la problématique de la circulation et du transport qui en découlera. Les séances se dérouleront à la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

À la séance d'information générale du 24 novembre, la Société du Havre disposera de quelque 25 minutes pour faire sa présentation d'ensemble du projet. Ses représentants répondront ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adresseront.

Aux séances d'information thématiques, les présentations de la société devront être principalement ciblées sur le thème de la soirée. Elles seront également de quelque 25 minutes.

Une fois les présentations faites, les citoyens seront invités à s'inscrire à la table d'accueil afin de pouvoir poser des questions. Chaque citoyen devra se limiter à deux questions. Les commentaires ne seront pas admis à cette étape du processus.

La séance d'expression d'opinions et de présentation de mémoires se tiendra à l'Office, le 12 janvier 2010, à partir de 19 h. Chaque citoyen disposera d'un délai de 10 minutes pour faire sa présentation. La commission pourra par la suite poser des questions au citoyen. À la fin de la séance, la Société pourra exercer un droit de rectification. Ce droit ne pourra cependant être utilisé que pour corriger des erreurs de fait.

En cas de besoin, des séances supplémentaires pourront être prévues les 13, 14 et 18 janvier en soirée.

La date limite d'inscription pour la présentation orale ou le dépôt de mémoire est le 7 janvier 2010, à 16 h.

Une fois complétées les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui comprendra trois parties ainsi qu'une introduction et une conclusion. Ces trois parties sont : la description du projet, les préoccupations des citoyens et les enjeux ainsi que les recommandations.

5. Le rôle des porte-parole et des personnes-ressources du promoteur

Au cours des séances publiques, il n'y aura pas d'échanges directs entre les citoyens et les représentants de la Société. Chaque citoyen devra adresser ses questions à la présidente qui les relatera à la Société. La commission pourra poser des questions additionnelles et devra s'assurer que toute question reçoit une réponse claire. Il est recommandé d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques. Si toutefois une réponse ne peut pas être fournie séance tenante, il sera possible de l'acheminer par écrit à l'Office qui l'affichera sur son site web.

En réponse à une demande de la présidente, M. Rainville indique qu'il sera le porte-parole de la Société, mais qu'il sera accompagné de collaborateurs et experts qui pourront contribuer aux réponses.

La présidente rappelle que toute communication avec la commission devra se faire désormais par le biais du secrétaire de la commission.

6. Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie. Le promoteur fournit le matériel de présentation.

7. Documentation

La documentation de référence est accessible au bureau de l'OCPM et sur son site internet, à l'arrondissement de Ville-Marie et à l'arrondissement du Sud-Ouest. Par la suite, tout document déposé au cours de la consultation deviendra public, qu'il émane du promoteur, d'un citoyen, d'un organisme ou de la Ville. La commission pourra aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

8. Questions et enjeux

La présidente de la commission informe les représentants de la Société du Havre de Montréal qu'une liste préliminaire des enjeux soulevés par le projet a été établie. Des échanges suivent.